

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT ET UN FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Fransures sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, PREVOST Anne-Marie, MARCEL Marie-Hélène

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, CHARLES Gilles, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, JUBERT Patrick, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, LECOINTE Yves-Robert

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, VIOLLETTE Paul, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, GAWLIK Jérémy, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BENONY Miguel

### Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléé :

Membres représentés : 8

Votants : 49

### Date de la convocation

15 février 2024

### Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

## OBJET : Programme d'aides aux entreprises

### Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique Tourisme

La Communauté de communes Avre Luce Noye souhaite initier un programme d'aides économiques aux entreprises afin de répondre à deux enjeux : accompagner les projets de création et/ou reprise et de développement des Très Petites Entreprises et favoriser le maintien et la création d'emplois sur le territoire.

La proposition du programme d'aides aux entreprises de la CCALN :

1. L'aide à la création et/ou reprise
2. L'aide au développement des Très Petites Entreprises
3. L'aide à l'amélioration des lieux d'accueil clients des Très Petites Entreprises de proximité
4. L'aide à l'immobilier d'entreprises – pour laquelle la CCALN dispose de la compétence de plein droit (art. L.1511-3 du CCGT)

Ce programme d'aides vient en complément de celui du Conseil Régional des Hauts de France, chef de file en matière de développement économique. En effet, la loi Notre du 7 août 2015 définit la Région comme responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, chargée d'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux intercommunalités de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement, des interventions dédiées aux acteurs économiques et aux entreprises dans le respect des orientations reprises dans le SRDEII.

Afin de permettre de définir l'ensemble du processus d'aides aux entreprises, un règlement communautaire des aides économiques aux entreprises ainsi qu'une convention avec la Région HDF sont en cours de rédaction. Le budget global annuel dédié à ce programme serait de 50 000 euros.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique réunie le 1<sup>er</sup> février 2024,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 février 2024,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- Autorise le Président et le Vice-Président à mettre en œuvre ce programme d'aides économiques aux entreprises du territoire,
- Autorise le Président et le Vice-Président à poursuivre le travail avec le Conseil Régional des Hauts de France pour la rédaction d'une convention relative à ce programme.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le ...26/02/2024

Affiché le ...27/02/2024

**Fait et délibéré, le 21 février 2024  
à Fransures**

**Le Président,**

**Alain DOVERGNE**

